



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE DU MAIRE N° A 2025-01-05
REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2,

Vu la demande d'EIFFAGE ROUTE CENTRE - EST situé 17 Boulevard Charles Voisin - 42 162 ANDREZIEUX - BOUTHEON représenté par Monsieur Francis BLANCHON,

Considérant que pour entreprendre des travaux de voirie situés Route de Gouttebelin, il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : EIFFAGE ROUTE CENTRE – EST est autorisé à effectuer les travaux désignés ci-dessus.

Article 2 : Ces travaux seront réalisés à compter du 28 Janvier 2025 à partir de 07H30 pour une durée de 03 jours.

Article 3 : : Pendant cette période, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront interdites.

Article 4 : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 5 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 27 Janvier 2025



Affichage fait au bureau le 27 JAN. 2025